

HISTOIRE

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DU LYCEE DE RENNES (1803 - 1830)

Pour ceux qui n'ont retenu ni tous les noms ni toutes les dates ,voici, pour mémoire, le compte-rendu ,réalisé par Yves Rannou lui-même, de la conférence qu'il proposa dans le cadre des Jeudis de l'Amélycor, le jeudi 19 avril 2001. *e l'ancien proviseur*
Yves Rannou est ~~un ancien~~ professeur du Lycée Chateaubriand .

Parler des premiers administrateurs du Lycée de Rennes, nous ramène nécessairement aux origines mêmes du Lycée et à ses premières années d'existence.

Créé par l'arrêt consulaire du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802), il est l'un des six plus anciens lycées établis sur l'actuel territoire national et l'histoire de ses débuts n'en mérite que plus d'attention. Installé dans l'ancien collège où il avait succédé à l'Ecole Centrale, le lycée eut à surmonter de multiples difficultés (dont l'état des locaux), aussi les premiers administrateurs nommés, notamment les proviseurs investis de lourdes responsabilités, jouèrent-ils un rôle déterminant dans la réussite de l'implantation du nouvel établissement.

XXXXXXXX

La réforme voulue par Bonaparte, qui donnait aux nouveaux établissements une structure de type militaire, instaurait aussi de nouvelles catégories de personnel spécialisé, dont la fonction, la position hiérarchique et le rôle étaient bien définis, et qui devaient apporter à l'institution toute sa force et son efficacité.

Ainsi apparurent à côté des professeurs, un proviseur chef d'établissement, assisté d'un censeur des études, et d'un procureur-gérant, c'est-à-dire une équipe de 3 personnes, qui sans enseigner, avait pour mission de conduire, faire fonctionner et gérer des établissements relevant de l'Etat, dans le cadre de lois et règlements communs à tous.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions nécessitait des hommes disponibles et compétents pour occuper les emplois créés. L'absence d'administration locale avait sans doute été l'un des points faibles des Ecoles centrales, et il était d'autant plus important de faire des choix judicieux que ces fonctions comportaient de réelles responsabilités et que l'enjeu représenté par la mise en place des nouveaux établissements était d'importance pour le pouvoir. Par ailleurs nombreux étaient ceux qui souhaitaient que l'on puisse "... confier la direction des collèges (sic) à un homme de lettres estimé, qui y ferait suivre le plan d'instruction tracé par le gouvernement. "

On désire surtout qu'il soit donné un chef aux divers établissements d'instruction afin qu'il y ait de l'unité dans l'enseignement. . . " On voit là se dégager le " profil d'un chef d'établissement scolaire ", instruit, irréprochable, respectueux des directives et capable de les faire appliquer, c'est à dire d'exercer loyalement et avec compétence une fonction de responsabilité.

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DULYCEE (suite)

Mais le choix des premiers administrateurs, tout comme celui des premiers professeurs ne fut pas toujours chose facile. Où trouver en effet, les hommes aptes et intéressés par ces fonctions, en l'absence de nouvelles bases de recrutement , sinon parmi les enseignants ayant fait leur preuves d ans les systèmes scolaires antérieurs, qu'il s'agisse des anciens collèges ou des écoles centrales ? Les postes du Lycée de Rennes furent donc pourvus, comme ce fut le cas ailleurs, par des hommes, qui à défaut d'être nouveaux, avaient en principe l'avantage de l'expérience.

XXXXXXXX



Un sous-censeur au Lycée
de Rennes (1849)
collection personnelle

De 1803 à 1830 quatre proviseurs se sont succédé à la tête du Lycée de Rennes, et celui qui a priori répondit le mieux aux exigences de la fonction fut certainement le premier d'entre eux, Delarue, qui cumulait les avantages de l'âge (il avait 37 ans à sa nomination en 1803 dans le poste qu'il occupa jusqu'en 1813), de l'expérience professionnelle acquise qui plus est dans d'excellents établissements, et de réelles qualités personnelles. Son action particulièrement efficace pendant les dix premières années d'existence du lycée en est d'ailleurs l'illustration.

Ses trois successeurs étaient à l'évidence bien différents: deux étaient des ecclésiastiques, les abbés Enard (1813 - 1815) et Blanchard (1815-1823), et le troisième, Huillet, qui fut d'abord censeur (1811-1823) puis proviseur (1823-1830) avait été oratorien de 1785 à 1792. Ajoutons que ces trois hommes étaient déjà âgés au moment de leur nomination, Huillet avait 54 ans, Blanchard 60 et Enard 70. Tous avaient en commun

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS D'ULYCEE (suite)

d'avoir connu l'Ancien régime, voire de l'avoir servi, puisque Blanchard (et peut-être aussi Enard) avait émigré, d'avoir reçu la même formation fondée sur les humanités classiques et d'avoir débuté leur carrière d'enseignants dans les séminaires et anciens collèges. En ce qui concerne la nomination de Blanchard (30 septembre 1815) qui coïncidait avec le changement de régime , la personnalité, les idées et l'activité antérieure de l'intéressé étaient bien trop connues à Rennes pour que celle-ci ait été totalement fortuite.

La durée de leurs fonctions mérite aussi qu'on l'examine.

Les dix années de provisorat de Delarue s'achevèrent sur un changement de fonction puisqu'il devint inspecteur d'académie jusqu'à sa retraite en 1823. Enard, nettement le plus âgé au moment de sa nomination qui semble bien avoir constitué un couronnement de carrière, n'exerça que deux ans avant de prendre sa retraite. Blanchard est sans doute le cas le plus remarquable puisque parallèlement à une carrière consacrée à l'Eglise et à l'enseignement de celle-ci, il devint directement proviseur à 60 ans et le resta sept ans durant, avant d'être nommé recteur de l'académie de Rennes jusqu'à sa retraite en 1830. Quant à Huillet sa présence au lycée de Rennes est essentiellement marquée par sa durée (de 1811 à 1830 soit au total 19 ans) et par le fait qu'il fut l'adjoint de ses trois prédécesseurs avant d'accéder lui-même à la direction de l'établissement.

))))))

La fonction de censeur incitait semble-t-il beaucoup moins à la stabilité, puisque toujours dans la même période (1803-1830) se succédèrent huit titulaires et un intérimaire, parfois pour des laps de temps fort courts.

Vittar le premier d'entre eux était sans doute assez âgé à son arrivée à Rennes où il resta 4 ans (1803-1807) avant de devenir proviseur à Clermont-Ferrand où il prit sa retraite en 1811.

Les trois suivants n'accomplirent à Rennes qu'une seule année scolaire, situation peu favorable pour l'établissement encore en pleine période d'installation et de développement.

Devin des Ervilles (1808-1809) occupa ensuite les mêmes fonctions à Lyon (un an), puis à Rouen (un an) avant de devenir principal à Saint-Jean-d'Angély (toujours pour un an) où il prit sa retraite en 1812.

L'abbé Thibault âgé de 40 ans à son arrivée en 1809 ne dépassa pas non plus une année scolaire à Rennes, mais il devait poursuivre brillamment sa carrière. Muté comme censeur à Amiens où il demeura aussi une seule année, il devint proviseur pendant 11 ans, puis inspecteur d'académie et enfin inspecteur général des études.

Garbay, qui lui succéda, s'empessa dès l'année suivante de gagner Rouen "... où il passait de la seconde à la première classe. " L'avantage financier correspondant à une mutation dans un établissement de catégorie supérieure, qui en fait est évoqué ici, pouvait encourager certains administrateurs à se déplacer, ce qui paraît avoir été le cas de Garbay. Quant à Huillet dont nous avons déjà évoqué le cas, il semble bien avoir eu l'opportunité de la continuité, sans pour autant arrêter sa carrière, puisqu'il accéda sur place au provisorat.

Les quatre censeurs suivants marquèrent l'arrivée dans les fonctions administratives d'une nouvelle génération, celle des hommes nés après la Révolution.

Signy (né en 1801) ancien maître d'études au lycée devenu Collège royal de Rennes, fut le premier à porter le titre d'agrégé qu'il avait obtenu en 1820. A l'issue de son affectation à Rennes il reprit l'enseignement à Montpellier où il devint professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des lettres.

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DU LYCÉE (in)

Avec **Molroguier** (né en 1798) nous retrouvons un ecclésiastique, précédemment professeur au petit séminaire de Paris, qui après 10 mois passés à Rennes, puis quelques mois à Brest comme principal, enseigna à nouveau pendant 18 ans avant de reprendre un poste de principal en 1846.

L'instabilité, paraissait toujours aussi forte lorsque le poste fut attribué, à **Henri Blanchard** (né en 1796), lui aussi d'abord maître d'études (1827-1831) puis professeur en 6ème et 5ème (1821-1827) au Collège royal de Rennes alors que son oncle en était le proviseur. Il y exerça les fonctions de censeur de 1827 à 1832, soit 15 ans de présence continue au sein de l'établissement. Il fut ensuite censeur au lycée de Moulins (1832-1833) avant de revenir à l'enseignement au Collège royal de Tours.

Si les quatre premiers proviseurs ont fait preuve d'une certaine stabilité, dans leur affectation à Rennes, on ne peut en dire autant des censeurs, dont la fonction il est vrai, pouvait toujours être une étape, soit qu'elle comportât une poursuite de carrière administrative par l'obtention d'un poste de direction (proviseur ou principal), soit qu'elle constituât un stade de réflexion avant un éventuel retour à l'enseignement.

Parmi les attraits que pouvait représenter l'entrée dans l'administration, outre le changement d'activité, et la considération liée à la fonction, la rémunération était sûrement à l'époque un élément non négligeable compte tenu de la forte hiérarchisation des traitements. Le lycée de Rennes, rangé en deuxième classe, valait à son proviseur un traitement de 3 500 francs, de 2 000 au censeur, de 1 800 au procureur gérant et aux professeurs de 1ère classe, de 1 500 aux professeurs de seconde classe, de 1 200 aux professeurs de troisième classe et de 800 aux maîtres d'études.



Quelles que soient les raisons qui les aient guidés, ambition personnelle, circonstances, rôle des conditions locales, les premiers administrateurs du lycée, recrutés sur l'ensemble du territoire, apparaissent extrêmement mobiles, puisque à quelques exceptions près, comme Blanchard, leur passage à Rennes ne fut qu'une étape, parfois fort brève, dans leur carrière.

XXXXXXXX

Ce rapide aperçu sur les carrières des 13 premiers administrateurs du lycée de Rennes permet de se faire une idée des conditions d'application de la loi du 11 floréal an X pour ce qui est du recrutement des personnels de direction des premiers lycées. Fonctionnaires de l'Etat, investis de l'autorité, afférente à leur grade, et du prestige de leur appartenance à l'Université, proviseurs et censeurs étaient d'abord issus du système scolaire de l'Ancien régime dont les derniers représentants disparurent vers 1830, puis des nouvelles générations d'enseignants. Ils ont joué sous l'Empire et la Restauration le rôle que l'on attendait d'eux, en faisant fonctionner et progresser des établissements scolaires dont le but était de former les élites qu'attendait le gouvernement.

Yves Rannou